

Remplace la date 21-déc.-2020

Date de révision 11-avr.-2024

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 55485

Numéro du fiche de données de sécurité 55485

Nom du produit MARJORAM SWEET EXT

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120763570-55-XXXX

CE n° (numéro d'index UE) 282-004-4

Numéro CAS 84082-58-6

Synonymes ORGANIC SWEET MARJORAM OIL, 100% PURE AND NATURAL EGYPTIAN
MARJORAM ESSENTIAL OIL ORGANIC

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Cosmétiques
Parfums, produits parfumés
Additif alimentaire/alimentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange***Règlement (CE) n° 1272/2008*

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P391 - Recueillir le produit répandu

2.3. Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques.

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
P-MENTH-1-EN-4-OL 562-74-3	20 - 30%	Aucune donnée disponible	209-235-5	Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
P-MENTHA-1,4-DIENE 99-85-4	10 - 20%	Aucune donnée disponible	202-794-6	Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Repr. 2 (H361d)	-	-	-
CIS SABINENE HYDRATE 15826-82-1	10 - 20%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
ALPHA-TERPINENE 99-86-5	10 - 20%	Aucune donnée disponible	202-795-1	Aquatic Chronic 2 (H411) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
THUJ-4-(10)-ENE 3387-41-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	222-212-4	Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE 586-62-9	0 - 10%	01-2119982324-34-0000	209-578-0	Skin Sens. 1B (H317) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-
(1A,2A,5A)-2-METHYLB-5-(1-METHYLETHYL)BICYCLO[3.1.0]HEXAN-2-OL 17699-16-0	0 - 10%	Aucune donnée disponible	241-703-4	Non classé	-	-	-
1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL 98-55-5	0 - 10%	01-2119980717-23-0000	202-680-6	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
P MENTHA 1(7) 2 DIENE 555-10-2	0 - 10%	Aucune donnée disponible	209-081-9	Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-
MYRCENE 123-35-3	0 - 10%	Aucune donnée	204-622-5	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-

		disponible		Flam. Liq. 3 (H226) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)			
LIMONENE 138-86-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	205-341-0	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
5-ISOPROPYL-2-METHYLBICYCLO[3.1.0]HEX-2-ENE 2867-05-2	0 - 10%	Aucune donnée disponible	220-686-7	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-
LINALYL ACETATE 115-95-7	0 - 10%	01-211945478 9-19-XXXX	204-116-4	Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
PARA CYMENE 99-87-6	0 - 10%	Aucune donnée disponible	202-796-7 (601-094-00-1)	Acute Tox. 3 (H331) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-
LINALOOL 78-70-6	0 - 10%	01-211947401 6-42-XXXX	201-134-4 (603-235-00-2)	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
p-MENTHA-1,5-DIENE 99-83-2	0 - 10%	Aucune donnée disponible	202-792-5	Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-
2-CYCLOHEXEN-1-OL, 1-METHYL-4-(1-METHYLETHYL)-, CIS- 29803-82-4	0 - 10%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
CIS-4-(ISOPROPYL)-1-METHYLCYCLOHEX-2-EN-1-OL 29803-82-5	0 - 10%	Aucune donnée disponible	249-860-0	Non classé	-	-	-
BICYCLOGERMACRENE 24703-35-3	0 - 10%	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
TRANS-6-(ISOPROPYL)-3-METHYLCYCLOHEX-2-EN-1-OL	0 - 10%	Aucune donnée	240-777-5	Non classé	-	-	-

OHEX-2-EN-1-OL 16721-39-4		disponible				
------------------------------	--	------------	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
P-MENTH-1-EN-4-OL 562-74-3	1300	3000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
P-MENTHA-1,4-DIENE 99-85-4	3650	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALPHA-TERPINENE 99-86-5	1680 + 1680	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE 586-62-9	4390	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEX EN-8-OL 98-55-5	5170	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
MYRCENE 123-35-3	5000	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
LIMONENE 138-86-3	5300	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
LINALYL ACETATE 115-95-7	14550	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PARA CYMENE 99-87-6	4750	5000	Aucune donnée disponible	3 +	Aucune donnée disponible
LINALOOL 78-70-6	2790	5610	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
p-MENTHA-1,5-DIENE 99-83-2	5700	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

+ Cette valeur est l'estimation harmonisée de la toxicité aiguë (ETA) répertoriée dans l'annexe VI du CLP, partie 3. Cette valeur ETA harmonisée doit être utilisée lors du calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETAmix) pour classer un mélange contenant la substance répertoriée

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Si la respiration est difficile, (le personnel

formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Inhalation	Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. Vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Yeux	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Cutané(e)	Urticaire. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Irritante. Érythème (rougeurs cutanées). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) 3Y

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).
Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes.

Matériaux d'emballage Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
P-MENTHA-1,4-DIENE 99-85-4	-	0.833 mg/kg bw/day [4] [6]	2.939 mg/m ³ [4] [6]
ALPHA-TERPINENE 99-86-5	-	0.833333 mg/kg bw/day [4] [6]	2.938596 mg/m ³ [4] [6]
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE 586-62-9	-	1.45 mg/kg/day [4] [6]	5.12 mg/m ³ [4] [6]
LIMONENE 138-86-3	-	222 µg/cm ² [7]	33.3 mg/m ³ [6]
LINALYL ACETATE 115-95-7	-	8 mg/cm ² [5] [6]	2.75 mg/m ³ [4] [6]
LINALOOL 78-70-6	-	15 mg/cm ² [5] [6]	2.8 mg/m ³ [4] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
--------------	---------	-----------	------------

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
P-MENTHA-1,4-DIENE 99-85-4	0.417 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.725 mg/m ³ [4] [6]
ALPHA-TERPINENE 99-86-5	0.4166666 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.724638 mg/m ³ [4] [6]
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE 586-62-9	0.73 mg/kg/day [4] [6]	0.73 mg/kg/day [4] [6]	1.26 mg/m ³ [4] [6]
LIMONENE 138-86-3	4.76 mg/kg [6]	111 µg/cm ² [7]	8.33 mg/m ³ [6]
LINALYL ACETATE 115-95-7	0.2 mg/kg bw/day [4] [6]	8 mg/cm ² [5] [6]	0.68 mg/m ³ [4] [6]
LINALOOL 78-70-6	0.2 mg/kg/day [4] [6]	15 mg/cm ² [5] [6]	0.7 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
P-MENTHA-1,4-DIENE 99-85-4	0.002792 mg/L	-	0.0002792 mg/L	-	-
ALPHA-TERPINENE 99-86-5	0.0017 mg/L	0.017 mg/L	0.00017 mg/L	0.017 mg/L	-
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE 586-62-9	5.2 µg/l	-	0.52 µg/l	-	-
1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXE N-8-OL 98-55-5	68 µg/L	-	6.8 µg/L	-	-
LIMONENE 138-86-3	5.4 µg/l	-	0.54 µg/l	-	-
LINALYL ACETATE 115-95-7	0.011 mg/l	0.11 mg/L	0.0011 mg/l	-	-
LINALOOL 78-70-6	0.2 mg/l	2 mg/L	0.02 mg/l	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
P-MENTHA-1,4-DIENE 99-85-4	0.490056696 mg/kg sediment dw	0.0490056696 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.422765624 mg/kg soil dw	-
ALPHA-TERPINENE 99-86-5	0.19618 mg/kg sediment dw	0.01962 mg/kg sediment dw	0.1 mg/L	0.02271 mg/kg soil dw	8.3333 mg/kg food
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE 586-62-9	0.581 mg/kg	58.1 mg/kg	-	113 µg/l	3 mg/l
1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXE N-8-OL	1.85 mg/kg sediment dw	0.185 mg/kg sediment dw	2.6 mg/L	0.329 mg/kg soil dw	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
98-55-5					
LIMONENE 138-86-3	1.649 mg/kg/day	0.165 mg/kg/day	-	0.328 mg/kg	1.8 mg/l
LINALYL ACETATE 115-95-7	0.609 mg/kg	0.0609 mg/kg	1 mg/L	0.115 mg/kg	10 mg/l
LINALOOL 78-70-6	2.22 mg/kg	0.222 mg/kg	10 mg/L	0.327 mg/kg	> 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Green-yellow Light (or pale) À jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Aucune information disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucune information disponible.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

Limites supérieures**d'inflammabilité ou d'explosivité****Limites inférieures**

d'inflammabilité ou d'explosivité**Point d'éclair** 59 °C**Température d'auto-inflammabilité**

Aucune information disponible.

Température de décomposition

Aucune information disponible.

pH

Aucune information disponible.

pH (en solution aqueuse)

Aucune information disponible.

Viscosité cinématique

Aucune information disponible.

Viscosité dynamique

Aucune information disponible.

Hydrosolubilité Insoluble in water**Solubilité(s)**

Aucune information disponible.

Coefficient de partage

Aucune information disponible.

Pression de vapeur

Aucune information disponible.

Densité relative 0.858 - 0.930

20 °C.

Masse volumique apparente

Aucune information disponible

Densité de liquide

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Densité de vapeur

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible.

Granulométrie

Aucune information disponible

Distribution granulométrique

Aucune information disponible

9.2. Autres informations**Indice de réfraction** 1.465 - 1.475***9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique***

non applicable

Propriétés explosives

Non considéré comme explosif.

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité****Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**10.2. Stabilité chimique****Stabilité** Stable dans les conditions normales.**Données d'explosion****Sensibilité aux impacts**

Aucun(e).

mécaniques**Sensibilité aux décharges**

Oui.

électrostatiques**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.**10.4. Conditions à éviter****Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles.**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition
dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. L'inhalation peut provoquer irritation respiratoire sévère et œdème pulmonaire. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.
------------------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
P-MENTH-1-EN-4-OL	= 1300 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
P-MENTHA-1,4-DIENE	= 3650 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
ALPHA-TERPINENE	= 1680 mg/kg (Rat)	-	-
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE	= 4390 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-O L	= 5170 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
MYRCENE	> 5 g/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
LIMONENE	= 5300 mg/kg (Rat)	-	-
LINALYL ACETATE	= 14550 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
PARA CYMENE	= 4750 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 9.7 mg/L (Rat) 5 h
LINALOOL	= 2790 mg/kg (Rat)	= 5610 mg/kg (Rabbit)	-
p-MENTHA-1,5-DIENE	= 5700 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE	-	LC50: =0.805mg/L (96h, Danio rerio)	-	-
LINALYL ACETATE	-	LC50: =11mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	-
LINALOOL	EC50: =88.3mg/L (96h, Desmodium subspicatus)	LC50: =27.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =20mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
P-MENTHA-1,4-DIENE	5.4
ALPHA-TERPINENE	5.3
THUJ-4-(10)-ENE	5.5
MYRCENE	4.82
LINALYL ACETATE	3.9
PARA CYMENE	4.8
LINALOOL	2.9

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol insoluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
P-MENTH-1-EN-4-OL	La substance n'est pas PBT/vPvB
P-MENTHA-1,4-DIENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
ALPHA-TERPINENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
p-MENTHA-1,4(8)-DIENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
1-METHYL 4-ISO PROPYL-1-CYCLOHEXEN-8-OL	La substance n'est pas PBT/vPvB
MYRCENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
LINALYL ACETATE	La substance n'est pas PBT/vPvB
PARA CYMENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
LINALOOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1197
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	EXTRACTS, LIQUID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Code ERG	3L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1197
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	EXTRACTS, LIQUID
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 955
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Not applicable

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1197
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	EXTRACTS, LIQUID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	601
Code de classification	F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1197
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	EXTRACTS, LIQUID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	601
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations nationales**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
LIMONENE 138-86-3	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331
pour la protection de l'environnement 4511

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)
aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
ALPHA-TERPINENE - 99-86-5	75.	-
LIMONENE - 138-86-3	75.	-
LINALOOL - 78-70-6	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
P-MENTH-1-EN-4-OL - 562-74-3	Agent phytosanitaire
P-MENTHA-1,4-DIENE - 99-85-4	Agent phytosanitaire
ALPHA-TERPINENE - 99-86-5	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul

Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Jitendra Panchal
Préparée par

Remplace la date 21-déc.-2020

Date de révision 11-avr.-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité